

Procès-Verbal de la 84^{ème} Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2012, Lausanne

Date : jeudi 3 mai 2012

Lieu : Maison de la Communication MDLC, Lausanne

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et nomme deux scrutateurs pour les votations à venir.

Le Président constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais statutaires et qu'elle peut ainsi valablement délibérer. L'ensemble des rapports ainsi que les projets de décision ont été soumis par avance aux membres via le site internet www.publiciteromande.ch, ce à compter du 2 avril. Aucune remarque quant à ses documents n'a été formulée.

1. Approbation du PV de la séance précédente (No 83)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport du comité / direction sur l'activité 2011

Le rapport d'activité est présenté et commenté par le Président.

3. Comptes 2011

Sur le plan financier, plusieurs éléments ont impacté le résultat positif 2011 :

- Le transfert des parts sociales de Comm In SARL détenues à titre fiduciaire par les gérants à PRO qui, tenant compte de la valorisation au nominal de ces titres, crée un produit exceptionnel de CHF 39'999.--.
- L'épuration importante de la base de données des membres et, partant, du poste débiteur, qui engendrent une charge exceptionnelle de CHF 52'718.20.
- Comm In SARL a versé à PRO un produit exceptionnel de CHF 21'000.--.

Mentionnons encore que notre stock de guides juridiques, considéré comme un actif transitoire, diminue suite à la vente régulière de contingents importants au SAWI (offre de base et Polycom). L'entier de notre stock sera épuisé en 2012. L'éditeur, les éditions Staempfli, disposent encore d'un stock pour servir le marché.

Ce qui précède permet à PRO d'attribuer à sa réserve générale CHF 40'000.-- qui passe ainsi à CHF 60'000.--, tout en dégageant un profit de CHF 6'918.20. Les fonds propres de PRO passent ainsi de CHF 91'095.77 à CHF 138'014.01.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes, Messieurs Paul Doy et Jonathan Picco ont procédé à la vérification des comptes le 20 avril dernier. Paul Doy fait lecture du rapport.

5. Adoption des rapports 2-3-4 et décharge au Conseil, resp. Comité-Directeur

Les rapports 2, 3 et 4 sont acceptés. La décharge est donnée au conseil, respectivement à la direction. Ces 2 décisions sont prises à l'unanimité, sous réserve des abstentions des membres de ces 2 organes.

6. Adoption du budget 2012-2013

Le budget 2012 a été voté par le Conseil le 7 décembre 2011 conformément à la délégation de l'Assemblée Générale 2011.

Pour le budget 2012, le comité et la direction, considérant comme nécessaire de disposer d'un budget pour le début de l'exercice 2012 et demande ainsi à l'assemblée générale confier au comité la tâche de constituer et d'approuver en décembre 2012 un budget 2013 équilibré et tenant compte des objectifs stratégiques de l'association. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Approbation des cotisations

Inchangées.

8. Election des organes

Le Conseil et le Comité-Directeur ayant été élu en 2010, nous devons procéder à une élection complète pour une période de 2 ans conformément à nos statuts.

Ne se représentent pas : Aline Nicole (Telesuisse) ; Cédric Gachet (Créatifs Romands) ; Michel Routier (CPV). Ces personnes sont vivement remerciées pour leur engagement.

Le Conseil et le Comité-Directeur propose à l'Assemblée Générale d'élire au Conseil les personnes suivantes :

- Annonceurs: Véronique Chassot (Loterie Romande), Emanuelle Chatenet (Vaudoise Assurances), Julian Pidoux (Philip Morris SA, ASA).
- Preneurs d'ordres : François Besençon (publisuisse), Jérôme Bailly (Cross Agency, Frédéric Chevallaz (BVA), Olivier Chabanel (SGA), Antoine de Raemy (One FM, RRR), Blaise Duc (RTS), Jean-Christophe Francet (Publigroupe), Raoul Gerber (Goldbach Média), Patrice Matthey (La Télé, TéléSuisse), Etienne Reignoux (Neo Advertising), Jean-Paul Schwindt (Tamedia Publications Romandes), Patrick Zanello (Ringier).
- Agences-Conseil : Michael Kamm (Trio, BSW), Patricia Orville (Do ! L'Agence), Frédéric Zamofing, Vera Presas (Media-Edge :CIA).
- Instituts de formation et formateurs : René Engelmann (CREA), Nedjalka Markov Lambert (SAWI), Alain Curchod (ACMS), Michel Repond (Commission des examens Schweizer Werbung).
- Clubs de publicité et association : Julien de Tassigny (CPG), François Démont (CPL), Christian Descloud (CPV), Daniel Jud (SW, Schweizer Werbung), Claude Miffon (Publicité Romande), Claire-Lise Rimaz (CPF), Oliver Rubli (Créatifs romands).

François Besençon est proposé comme Président du Conseil. Claude Miffon comme Vice-Président.

L'élection est faite en bloc et à l'unanimité.

Le Conseil et le Comité-Directeur propose à l'Assemblée Générale d'élire le Comité-Directeur suivant :

- Président : François Besençon
- Vice-Président et resp. Affaires publiques : Claude Miffon
- Formation : Alain Curchod
- Evénement : Jean-Marc Brandenberger
- Communication : Hervé Devanthéry
- Marketing-Membres : Vincent Antonioli

Les vérificateurs aux comptes, Paul Doy et Jonathan Picco, ainsi que le suppléant, Joseph Crisci, ont été élu l'an dernier pour 2 ans. Aucune élection n'est donc nécessaire.

9. Décision sur projet « Structure unifiée de la publicité en Suisse

Le projet a fait l'objet d'un document ad hoc « Décision No 2. FB rappelle qu'il est essentiel pour renforcer la défense des intérêts de la branche publicitaire comme pour assurer le mieux possible la représentation des intérêts romands sur le plan national. Par ce projet, Publicité Romande, qui deviendra Publicité Suisse, deviendra

l'interlocuteur unique des autorités fédérales, cantonales et communales romands pour toutes les questions liées à l'industrie publicitaire.

Le projet est accepté à l'unanimité des membres présents.

10. Adaptation des statuts

Tenant compte notamment du chiffre 9 ci-dessus, 3 articles des statuts doivent être adaptés comme suit :

Article 1: Forme et siège (modification)

PS Publicité Suisse, ci-après (PS), ayant anciennement porté les raisons sociales Publicité Romande et Fédération Romande de Publicité(FRP) est une association indépendante au sens des articles 60 et ss du CCS.

Elle agit de concert et sous la même identité visuelle que Schweizer Werbung (SW) en Suisse alémanique et Pubblicità Svizzera en Suisse italienne, afin de défendre aux niveaux public et privé, régional et national, les intérêts supérieurs de la branche publicitaire en Suisse.

Elle est organisée corporativement et régie par les articles 60 et ss du CCS et par les présents statuts.

Le siège de PS est celui de son secrétariat administratif.

Article 16 : Compétences de l'Assemblée générale (modification)

- Le Vice-Président de PS, choisi parmi les membres du conseil.

Article 18 : Le Conseil (modification)

Le conseil, est composé de 8 à 30 personnes.....

11. Divers et propositions individuelles

- Commission Suisse pour la Loyauté : La 1^{ère} chambre de la commission recherche un représentant romand. Conditions : Participer à 2/3 séances par année, comprendre l'allemand et être actifs chez un annonceur. Les intéressés peuvent s'annoncer au secrétariat de PRO (secretariat@publiciteromande.ch).

Fait à Lausanne, le 3 mai 2012

Publicité Romande



François Besençon
Président